

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 12 février 2010 fixant le nombre de places offertes au concours d'internat en médecine à titre étranger au titre de l'année universitaire 2010-2011

NOR : SASH1004320A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la santé et des sports en date du 12 février 2010, le nombre de places offertes au concours d'internat en médecine à titre étranger pour l'année universitaire 2010-2011 est de 20, selon la répartition fixée en annexe.

A N N E X E

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS PAR DISCIPLINE D'INTERNAT ET CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

SUBDIVISION	ILE-DE-FRANCE	DIJON	CAEN	ANGERS	NICE	BORDEAUX	TOULOUSE	TOTAL
Spécialités médicales		2	3	1	1	1	2	10
Anesthésie-réanimation	1		1			1		3
Biologie médicale (médecins)	1							1
Gynécologie-obstétrique	1							1
Psychiatrie		2				1		3
Santé publique	1					1		2
Total	4	4	4	1	1	4	2	20